



LIVRET D'ACCUEIL

(version 01/01/2025)

NOM :	NOM :
Prénom :	Race :
Adresse :	N° d'identification :
CP :	
VILLE :	Date de naissance : / /
Tél :	Recommandations / Observations :
Email :	

SÉJOUR DU CHIEN

Choix 1 : séjour en PENSION

Début	DATES		Nb Jour(s)	Tarif	Option 3 ^{ème} sortie	TOTAL	ACOMPTE	RESTANT DÛ
	Début	Fin						
					☐ OUI x 5€/jour			

Choix 2 : forfait éducation canine

Début	DATES		Nb Jour(s)	Tarif		TOTAL	ACOMPTE	RESTANT DÛ
	Début	Fin						
				570 E				

AGIL CANIN 36 - Les Loges - 36400 La Berthenoux - 02 54 30 07 53

www.agilcanin36.fr



CONDITION D'HÉBERGEMENT

CHAPITRE 1 : Dispositions générales

Article 1 : Pensions canines

Les animaux acceptés sur le centre AGIL CANIN 36 doivent être en bonne santé, vaccinés (vaccin de la toux de chenil) et tatoués.

Article 2 : Possibilité de refus

Agil'canin36 peut refuser tout animal lui paraissant en mauvaise santé, ou ayant un comportement asocial (surcoût 50 %, si vice caché). Les animaux non vaccinés ou non tatoués le sont également.

Les chiennes en chaleurs ne seront pas acceptées, pour des raisons de confort pour les autres pensionnaires.

Article 3 : Durée des prestations

La durée de l'hébergement est convenue à l'avance sous réservation. La remise de l'animal et la reprise se font sur rendez-vous.

Article 4 : Vétérinaire

Lorsqu'un animal est blessé ou présente des signes de maladie, le vétérinaire (ou son remplaçant), est consulté. Tout animal blessé sera envoyé au vétérinaire conventionné par le centre : Vétérinaire de Cluis. Si la responsabilité du centre n'est pas avérée, les frais vétérinaires seront à la charge du client. AGIL CANIN 36 s'engage à fournir tous les soins : hygiène, sanitaire et alimentaire de l'animal dont il a la responsabilité.

Article 5 : Horaires ouverture fermeture

Le centre est ouvert pour la pension : Lundi au samedi de 10h/12H à 14H30 à 18h **fermeture le dimanche, et jours fériés**. Au-delà de ces horaires, les chiens seront remis le lendemain, ou si dépassement d'horaires facturé une journée de plus.

Article 6 : Alimentation

Le centre distribue une alimentation sèche, croquette. Pour tout chien, n'étant pas habitué à s'alimenter de cette manière ou présentant des réticences ou régime particulier, le propriétaire devra le signaler et fournir le repas de l'animal, aucune déduction tarifaire ne

Chapitre 2 : Responsabilité du Centre

Article 1 : Responsabilité pour accident ou maladie

Après acceptation du présent règlement par le client, le centre est responsable quant aux conséquences d'accidents causés aux personnes et aux animaux placés sous son contrôle et résultant d'une faute lourde démontrée de la pension ou liée aux accessoires ou aux locaux destinés à l'usage professionnel.

Le centre décline toutes responsabilités en ce qui concerne

- ✿ Les maladies survenant lors de l'hébergement
- ✿ Les blessures ou la mort d'un chien résultant d'une maladie non déclarée dont l'animal serait atteint ou d'un accident dont il aurait été victime avant son arrivée au centre
- ✿ Les blessures survenues aux animaux de leur propre fait
- ✿ Si le chien dévore ses propres affaires (jouets, couvertures ...)

Chapitre 3 : Tarifs & Modalités de règlement

Article 1 : Tarifs et modalités de règlement

Les prix fixés s'entendent TTC Les prix sont fixés à la journée. Pour le transport chez le vétérinaire et les soins à effectuer, un tarif est appliqué, voir annexe tarifaire. Le dimanche et jours fériés étant jour de fermeture, les chiens non récupérés, devront être repris le jour d'avant ou d'après, tarification du dimanche, et du jour férié. Pour les pensions longues durées, les chiens devront être repris, au moment des congés annuels de la pension, Le règlement mensuel s'effectue en début de mois. Tout mois commencé est dû.

Règlement

Nous n'acceptons pas la carte bancaire, ce sera chèque ou espèces.

Pour les virements, au moment de la réservation, il faudra régler la totalité du séjour



pourra être appliquée. Dans le cas d'omission du propriétaire, le centre pourra demander une majoration de 10% sur le montant journalier afin de pouvoir alimenter correctement l'animal.

La nourriture « fraîche » ou alimentation au Barf ne peut être acceptée, pour des raisons sanitaires, de conservation.

Article 7 : reprise du chien anticipée

Si le chien est repris avant la date indiquée sur le contrat, la totalité du séjour reste à régler, aucune déduction ne sera appliquée.

Article 8 : Matériel à emmener lors du séjour

- Carnet de santé
- Couverture genre plaid
- Serviette de toilette
- Collier en tissu ou en cuir
- Fromage pour la prise des médicaments
- Tee-shirt du propriétaire
- Friandises
- Si croquettes perso, les mettre dans un container plastique avec doseur

Lorsque le chien repart de la pension, son séjour doit être soldé.

Article 2 : Résiliation et remboursement

Les acomptes ne sont pas remboursés en cas de :

- ✿ Résiliation par le client
- ✿ Résiliation par l'entreprise, pour fautes n'étant pas le fait de cette dernière (vices cachés ne permettant pas la réalisation de bonnes prestations).

En cas de résiliation par le centre pour défaillance de celui-ci, le professionnel restitue la totalité des sommes versées. Aucun remboursement ne pourra être effectué sur le séjour, si le chien est repris par son maître avant la date de fin de réservation ou s'il est déposé un jour après la date prévue.



ANNEXE TARIFAIRE

TARIFS PENSION	1 JOUR	2 JOURS	3 JOURS	Tarif journalier à partir de 4 JOURS	Formule DUO 2 chiens / box
PETIT CHIEN & MOYEN CHIEN	25 €	37 €	59€	17 €	28 €
GRAND CHIEN (Molossoïde)	27 €	38 €	60 €	18 €	30 €
Menu Sport « Activité Sportive »	5 € / jour en supplément				
	OU				
Forfait pension éducative	570 €				
SORTIE INDIVIDUELLE					
TARIFS	28 €	38 €	60 €	19 €	32 €
SOINS MEDICAMENTS	Tarifs / application				
Désinfectant	1 euro/jour				
Médicament	1 euro/jour				
Pansement	1.5 euro/jour				
1 ^{er} Déplacement extérieur	35 € (Vétérinaire, toiletteur ...)				
Déplacement(s) supplémentaire(s)	20 €				

AGIL CANIN 36 - Les Loges - 36400 La Berthenoux - 02 54 30 07 53

www.agilcanin36.fr



AUTORISATION DE SORTIE

Je soussigné

Être le propriétaire du chien (ou des chiens)

Donne pour consigne à AGIL CANIN 36 :

☐ Autorise mon chien à sortir en compagnie d'autres chiens, tout en connaissance de causes : incidents pouvant survenir lors des promenades (bagarres ou accrochage), blessures dans le jeu.

☐ N'autorise pas mon chien à sortir avec d'autres chiens ([voir tarification « sortie individuelle »](#))

Les présentes conditions de prestation ont été élaborées par l'entreprise « AGIL CANIN 36 ».

Elles prennent effet à compter de la date d'acceptation du présent règlement par le client et restent valables tant que n'apparaît de modification apportée au texte.

Nom du signataire :

Fait à :

Le :/...../.....

Lu & approuvé (*ceci atteste la prise de connaissance et acceptation entière du livret d'accueil*)

Signature

AGIL CANIN 36 - Les Loges - 36400 La Berthenoux - 02 54 30 07 53

www.agilcanin36.fr